



Rubrique
Collège

Contact Presse

Alexandra Briguet-Trubat
Direction de la communication
03 25 42 50 81
06 60 42 74 66
alexandra.briguet-trubat@aube.fr

—

Secrétariat Communication/Cabinet
03 25 42 50 28 ou 27
departement@aube.fr

Standard
03 25 42 50 50

Sainte-Savine

Projet du collège Paul-Langevin

Rappel du contexte : Le collège Paul-Langevin de Sainte-Savine est le seul collège public de l'Aube à ne pas avoir connu de rénovation lourde depuis sa construction en 1968. Dès le départ, la volonté du Département était de maintenir le collège sur son secteur. Pour cela de nombreux scénarios ont été travaillés durant plusieurs années.

Depuis la présentation des principes globaux retenus pour la reconstruction du collège Paul-Langevin de Sainte-Savine en 2022 (reconstruction sur site et construction d'un collège temporaire), la situation financière des Départements dans leur ensemble s'est dégradée, certains renonçant à beaucoup de leurs investissements ainsi qu'au soutien aux collectivités et aux associations de leur territoire.

Le Département de l'Aube a lui-même voté, en juillet 2024, un plan pluriannuel d'investissement afin de préserver sa capacité à investir et à soutenir les investissements des communes et associations, tout en maîtrisant son niveau d'endettement, ce qui l'a obligé à arbitrer sur la façon de réaliser certains projets. Les tensions extrêmes sur les finances publiques nationales, qui s'y ajoutent, pourraient entraver encore plus les marges de manœuvre financière des collectivités territoriales, avec, en particulier, l'imposition d'un encadrement de leurs dépenses.

Dans ce contexte, afin de mener à bien la reconstruction du collège Paul-Langevin de Sainte-Savine, le Département a pris la décision de ne pas réaliser de collège temporaire. Cela permet de réaliser des économies conséquentes ; de gagner du temps ; et d'éviter, en complément, les nuisances occasionnées par la proximité du chantier.

Le Département a donc étudié l'option de partager les collégiens, professeurs et personnels du collège Paul Langevin en deux établissements sur les sites des collèges Albert-Camus et Pierre-Brossolette de La Chapelle Saint-Luc, cela durant 2 ans (18 mois de cours). Avec cette option, l'intention du Département et de son président Philippe Pichery était de trouver une solution pour reconstruire le collège Paul Langevin dans un temps plus rapide en le maintenant au cœur de Sainte-Savine sans changer la carte scolaire.



Rubrique

Collège

Contact Presse

Alexandra Briguet-Trubat
Direction de la communication
03 25 42 50 81
06 60 42 74 66
alexandra.briguet-trubat@aube.fr

—

Secrétariat Communication/Cabinet
03 25 42 50 28 ou 27
departement@aube.fr

Standard
03 25 42 50 50

Durant l'été, les élus et les services du Département ont travaillé avec la DASEN et les principaux des 3 collèges afin d'étudier la faisabilité de cette option, les maires de Sainte-Savine et de La Chapelle Saint-Luc étant informés de la réflexion. Il n'était pas envisageable de communiquer au-delà avant d'avoir la confirmation de la faisabilité technique.

Les réunions programmées le jeudi 26 septembre avec les personnels, puis avec les parents du collège Paul-Langevin, avaient pour objectifs de présenter le projet architectural retenu, ainsi que l'option du partage en 2 établissements, afin de recueillir et d'échanger sur les questionnements que cette option posait afin d'aboutir à une décision finale au plus tard en janvier 2025.

Ce dialogue n'a pas pu se tenir, les enseignants ayant refusé toute discussion, ce que le président du Département regrette.

Aujourd'hui, 7 octobre 2024, après échange avec ses collègues conseillers départementaux à l'occasion de la Commission permanente, le président du Département annonce qu'il renonce à l'option de partage du collège Paul-Langevin dans les deux collèges de La Chapelle Saint-Luc. Il reste pourtant convaincu que c'était la meilleure solution en termes de garantie de réalisation du projet, tout en comprenant que cela aurait nécessité des contraintes et adaptations pour les familles et les enseignants durant 2 années scolaires. Mais elle ne peut être mise en œuvre sans l'adhésion des acteurs principaux du dossier.

Aujourd'hui, le président du Département souhaite se donner le temps d'analyser de nouveau certaines options, parmi lesquelles une construction sur un autre terrain, y compris le parc Truaude, ou encore la rénovation par phases successives. Des échanges avec les acteurs concernés se tiendront.

Le président du Département a personnellement informé le maire de Sainte-Savine, Madame Vo Quang, DASEN, ainsi que les 3 principaux concernés. Il garde la volonté ferme d'avancer sur ce dossier.